

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire - budget du 11 décembre 2023

Séance extraordinaire - budget du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 11 décembre 2023 à 19 h.

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire M. Michel Jasmin, préside la session à laquelle assistent : Mme Julie Lamoureux, Mme Louise Bourassa, Mme Any-Pier Houle, M. Alexandre Mantha, M. Gaétan Lavallée, Mme Lucie Chagnon

Assiste également à la séance, M. Mathieu-Charles LeBlanc

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Présentation du budget de fonctionnement de l'année financière 2024
 - 1.5 Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 **Administration**
 - 2.1.1 Adoption du budget de fonctionnement 2024
 - 2.1.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
 - 2.2 **Ressources humaines**
 - 2.3 **Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.4 **Dépôt de rapports, documents, requêtes**
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
4. **TRANSPORT VOIRIE**
5. **SERVICES TECHNIQUES**
6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
7. **LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 **Bibliothèque**
 - 7.2 **Communication**
 - 7.3 **Loisirs**
8. **VARIA**
9. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, parmi les personnes présentes dans la salle.

2023-12-11-324

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JULIE LAMOUREUX
APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

1.4 PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

M. le maire Michel Jasmin fait lecture du document explicatif du budget 2024.

1.5 PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

M. le maire Michel Jasmin présente le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2023-12-11-325

2.1.1 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil adopte le budget de fonctionnement 2024 prévoyant des revenus et des dépenses totalisant 12 659 495 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU' un document explicatif soit publié dans l'édition du 20 décembre 2023 dans le journal 'La Revue' et sur notre site internet.

2023-12-11-326

2.1.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JULIE LAMOUREUX

APPUYÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025 et 2026 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 45 726 814 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié sur notre site internet.

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi les personnes présentes dans la salle.

2023-12-11-327

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON
APPUYÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 19 h 54.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».